

LETTRE D’AFFIRMATION COMPTES SEMESTRIELS 2021

PricewaterhouseCoopers Audit

A l’attention de Monsieur Cédric Mazille
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Le 28 septembre 2021

Période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021

Cette lettre vous est adressée en application de vos normes d'exercice professionnel, dans le cadre de vos contrôles relatifs à l'examen limité des comptes semestriels individuels de la société Abivax et afférents à la période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021 (ci-après "les Comptes semestriels"). Ces Comptes semestriels font apparaître à cette date des capitaux propres débiteurs de 4.467 milliers d'euros y compris une perte de 16.531 milliers d'euros.

En tant que responsable de l'établissement des Comptes semestriels et du contrôle interne afférent à leur préparation, nous vous confirmons ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre mission :

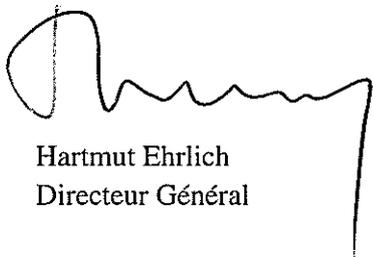
1. Les Comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration, le 21 septembre 2021 conformément aux règles et principes comptables français.
2. Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre. Nous vous avons communiqué tout changement significatif effectué dans nos process, contrôles, politiques et procédures pour répondre aux impacts de la crise Covid-19 sur notre système de contrôle interne.
3. Nous n'avons pas connaissance de faiblesses significatives du contrôle interne ou de déficiences majeures.
4. A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, survenu depuis la date de clôture du semestre et qui nécessiterait un traitement comptable dans les Comptes semestriels ou une mention dans les notes aux Comptes semestriels et/ou dans le rapport semestriel d'activité.

5. Nous avons mis à votre disposition :
 - tous les documents comptables, les contrats ayant ou pouvant avoir une incidence significative sur les Comptes semestriels, les procès-verbaux des assemblées générales et des réunions des organes sociaux tenues au cours du semestre et jusqu'à la date de cette lettre, ainsi que
 - les rapports, avis ou positions émanant d'organismes de contrôle ou de tutelle dont le contenu pourrait avoir une incidence significative sur les Comptes semestriels.
6. Nous vous avons fait part de nos décisions de gestion et de nos jugements susceptibles d'avoir une incidence significative dans l'établissement des Comptes semestriels.
7. Nous n'avons ni projet, ni intention de restructuration, de réorganisation ou de cession, autres que ceux qui sont déjà pris en compte dans les Comptes semestriels, de nature à affecter sensiblement la valeur comptable, le classement des actifs et passifs et la présentation du compte de résultat ou nécessitant une information dans les notes aux Comptes semestriels et/ou dans le rapport semestriel d'activité.
8. Nous vous avons fourni toutes les informations supplémentaires que vous nous avez demandées et laissé libre accès aux personnes au sein de l'entité que vous avez souhaité rencontrer pour les besoins de l'examen limité.
9. Nous vous avons communiqué nos plans d'actions et plans de trésorerie définis pour l'avenir, visant à permettre la poursuite de nos activités pendant les douze prochains mois. Ces plans d'actions reflètent les intentions de la Direction, y compris à l'issue de son analyse des effets de la crise Covid-19. A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun élément susceptible de remettre en cause le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation.
10. Nous vous avons fait part de notre appréciation sur le risque que les Comptes semestriels puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes.

Nous n'avons pas connaissance :

- a. de fraude suspectée ou avérée, impliquant la direction, des employés ayant un rôle clé dans le dispositif de contrôle interne ou d'autres personnes dès lors que la fraude est susceptible d'entraîner des anomalies significatives dans les Comptes semestriels ;
 - b. d'allégation de fraude susceptible d'avoir un impact sur les Comptes semestriels, provenant d'employés, d'anciens employés, des analystes, des régulateurs ou d'autres personnes.
11. Nous avons appliqué, au mieux de notre connaissance, les textes légaux et réglementaires. Des procédures ont été conçues et mises en œuvre dans l'entité, visant à garantir le respect de ces textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas connaissance de cas de non-respect susceptible de conduire à des anomalies significatives dans les Comptes semestriels.
 12. Toutes les opérations du semestre et toutes les conséquences financières de tout accord/contrat ont été enregistrées et correctement traduites dans les Comptes semestriels, y compris celles liées aux effets de la crise Covid-19.

13. Les scénarios présentés et les principales hypothèses retenues pour l'établissement des estimations comptables nous paraissent raisonnables, tiennent compte de toutes les informations dont nous disposons et reflètent nos intentions et la capacité de l'entité, à la date d'établissement des Comptes semestriels par le conseil d'administration, à mener à bien les actions envisagées. Nous n'avons pas connaissance d'éléments qui seraient de nature à remettre en cause les scénarios présentés et les hypothèses retenues.
14. L'entité est effectivement propriétaire ou bénéficiaire par le biais de contrats, notamment de location-financement, de tous les actifs qui figurent dans les Comptes semestriels. Tous les actifs, et en particulier tous les comptes de caisses et banques, sont inclus dans les Comptes semestriels. Les hypothèques, nantissements, gages ou toute autre sûreté sur des actifs de l'entité sont explicitement indiqués dans les Comptes semestriels.
15. Toutes les dépréciations nécessaires ont été constituées pour ramener les éléments d'actif à leur valeur actuelle. En particulier :
- les durées et modes d'amortissement reflètent au mieux la consommation des avantages économiques futurs associés ;
 - l'évaluation se fonde sur des informations prévisionnelles : ces informations, établies sous notre responsabilité, reflètent la situation future estimée la plus probable. Les décisions prises ou les actions envisagées ne contredisent pas les hypothèses retenues.
16. Tous les passifs et passifs éventuels dont nous avons connaissance sont inclus dans les Comptes semestriels.
17. L'information que nous vous avons fournie sur l'identité des parties liées ainsi que sur les relations et transactions avec celles-ci est exhaustive. Leur traitement comptable, y compris l'information donnée dans les notes aux Comptes semestriels, est conforme aux règles et principes comptables français. Les transactions avec les parties liées non mentionnées dans les notes aux Comptes semestriels ne présentent pas une importance significative ou ont été conclues aux conditions normales de marché. L'information donnée dans le rapport semestriel d'activité est conforme aux dispositions de l'article 222-6 du Règlement Général de l'AMF.
18. Nous vous avons signalé tous les incidents de cyber sécurité susceptibles d'avoir un impact significatif sur les Comptes semestriels.



Hartmut Ehrlich
Directeur Général



Didier Blondel
Directeur Administratif & Financier



Annexe à la lettre d'affirmation relative à la période allant du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021

A - ETAT DES ANOMALIES RELEVÉES ET NON CORRIGÉES AYANT UN IMPACT SUR LE RESULTAT DE LA PERIODE

Néant

B - LISTE DES AUTRES ANOMALIES RELEVÉES ET NON CORRIGÉES PORTANT SUR LA PRESENTATION DES COMPTES SEMESTRIELS OU SUR L'ANNEXE

Néant